

<http://snetap-fsu.fr/Obligations-de-Service-Le-compte-n.html>



# Obligations de Service : Le compte n'est pas bon !

- Nos Actions - Communiqués -



Date de mise en ligne : mardi 14 mars 2017

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Aujourd'hui, mardi 14 mars 2017, à l'appel de l'intersyndicale de l'enseignement agricole public** ([CGT](#), [FO](#), [SNETAP-FSU](#), Solidaires), plus d'une soixantaine d'enseignants des Pays de la Loire, de Bretagne, de Centre Val de Loire et de l'ex Poitou Charentes se sont réunis au lycée Jules Rieffel à St Herblain.

Par ce rassemblement décidé nationalement, l'intersyndicale entendait poursuivre son opposition déterminée au projet de réforme des obligations de service des enseignants soutenu par la [DGER](#).

Cette initiative a été l'occasion d'échanger sur la dégradation des conditions d'exercice du métier d'enseignant, sur la part devenue insupportable du travail invisible que constitue un éventail toujours plus large de missions aujourd'hui imposées aux enseignants, et sur ce que produirait concrètement une mise en oeuvre de la réforme sur le temps de travail des enseignants.

Reçue en audience par Madame La Directrice Régionale de l'Agriculture et de la Forêt des Pays de la Loire, la délégation lui a indiqué combien, en l'état, le projet de réforme proposé par la DGER ne répond pas aux attentes légitimes des enseignants qui attendaient du Ministère de l'Agriculture une toute autre considération à l'égard de celles et ceux qui participent largement aux succès tant loués de l'enseignement agricole.

Madame la Directrice Régionale n'avait pas mandat pour répondre à l'intersyndicale mais elle s'est engagée à transmettre la teneur des échanges au Ministère. Elle aura aussi à mettre dans le paysage national la décision de l'intersyndicale d'appeler les enseignants à une action de rétention administrative des notes de [CCF](#) si la DGER n'accepte pas de revoir sa copie.

Nantes, le 14 Mars 2017

Retrouvez le reportage du [JT de FR3 Pays de Loire](#) (Journal 12/13 du 14 mars à 5'35)